

Budget 2007-2008
COMMUNIQUÉ N° 4

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW CODE 01

Discours sur le budget 2007-2008

Stratégie d'action en faveur des aînés

Un milieu de vie amélioré, une participation encouragée

Québec, le 20 février 2007 – Le *Discours sur le budget 2007-2008* a fourni au gouvernement l'occasion de rendre publique sa *Stratégie d'action en faveur des aînés*. « Cette stratégie répond à une réalité : les aînés ont une place importante dans notre société aujourd'hui et elle le sera davantage encore au cours des prochaines années », a déclaré le ministre des Finances, M. Michel Audet.

Les objectifs du gouvernement

« Les aînés sont en droit de bénéficier du meilleur milieu de vie possible. Ils doivent pouvoir compter sur un revenu suffisant qui doit être en mesure de répondre à leurs besoins. Ils doivent avoir la possibilité de demeurer dans leur milieu de vie aussi longtemps qu'ils le désirent », a tenu à préciser le ministre des Finances.

Le gouvernement veut donc donner aux aînés les moyens de conserver cette autonomie et cette qualité de vie. Il souhaite également leur offrir toutes les possibilités de s'impliquer dans une société en évolution constante.

La *Stratégie d'action en faveur des aînés* comprend un certain nombre de mesures et d'initiatives définies en fonction de quatre objectifs :

- Le gouvernement entend accroître le revenu disponible des aînés.
- Le gouvernement veut favoriser le maintien à domicile.
- Le gouvernement adaptera les services et les infrastructures aux besoins des aînés.
- Le gouvernement souhaite renforcer la place des aînés dans la société québécoise, en facilitant l'exercice de leurs droits, en leur donnant les moyens de rester en forme, en rendant plus intéressante la retraite progressive et en leur fournissant des outils pour investir dans les générations futures.

Des initiatives majeures : 238 millions de dollars par année

« À elles seules, les mesures fiscales visant à accroître le revenu disponible des aînés représenteront 143 millions de dollars. De plus, le gouvernement consacrerait annuellement 90 millions de dollars additionnels aux mesures favorisant le maintien à domicile », a indiqué le ministre des Finances.

Par ailleurs, au cours des cinq prochaines années, le gouvernement confiera 12,5 millions de dollars aux conférences régionales des élus afin d'adapter les services et les infrastructures aux besoins des aînés.

Enfin, une autre somme de 12,5 millions de dollars sera également engagée, au cours des cinq prochaines années, afin d'aider les aînés à occuper pleinement leur place dans la société.

Un soutien fiscal qui a doublé en cinq ans

« En cinq ans, le soutien apporté aux aînés a doublé. Uniquement pour ce qui est des mesures fiscales : le soutien financier annuel en faveur des aînés sera en effet passé de 303 millions de dollars à 661 millions de dollars entre 2003 et 2008. Il s'agit là aussi d'une autre réalisation concrète de notre gouvernement », a conclu M. Audet.

- 30 -

Source : Pierre Choquette
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Finances
(418) 643-5270